



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2772

14 décembre 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2772e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 14 novembre 1987, à 18 h 35

Président : M. BELONOGOV

(Union des Républiques
socialistes soviétiques)

Membres : Allemagne, République fédérale d'
Argentine
Bulgarie
Chine
Congo
Emirats arabes unis
Etats-Unis d'Amérique
France
Ghana
Italie
Japon
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Venezuela
Zambie

M. ERATH
M. PFIRTER
M. TSVETKOV
M. YU Mengjia
M. KOUNKOU
M. SHIKIR
Melle BYRNE
M. BLANC
M. DUMEVI
M. BUCCI
M. KIKUCHI

Sir Crispin TICKELL
M. AGUILAR
M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau EC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 18 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE DATEE DU 11 DECEMBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU YEMEN DEMOCRATIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19333)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Conformément à la décision prise à la 2770e séance, j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Conformément à la décision prise à la 2770e séance, j'invite le représentant d'Israël à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Netanyahu (Israël) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Egypte, de la Jordanie, du Koweït, du Qatar, de l'Arabie saoudite et de la République arabe syrienne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Fadawi (Egypte), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Al-Kawari (Qatar), M. Shihabi (Arabie saoudite) et M. Al-Masri (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 14 décembre 1987, du Représentant permanent des Emirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui se lit comme suit :

Le Président

"J'ai l'honneur de prier le Conseil de sécurité d'inviter S. E. M. Clovis Maksoud, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à la discussion de la question soumise à l'examen du Conseil, intitulée 'La situation dans les territoires arabes occupés'".

Cette lettre sera distribuée en tant que document officiel du Conseil de sécurité, sous la cote S/19339. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'adresser une invitation à M. Maksoud, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :

Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous exprimer, au nom de ma délégation ainsi qu'en mon nom personnel, nos plus vives félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Nous sommes certains que votre expérience diplomatique reconnue de tous est la meilleure garantie du succès des travaux du Conseil.

J'aimerais également remercier S. E. M. Kikuchi, l'Ambassadeur du Japon, pour la manière exemplaire dont il a conduit les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Le Conseil de sécurité examine à nouveau la situation dangereuse qui règne dans les territoires arabes occupés, situation qui commande, conformément à ses responsabilités, que soit mis fin à l'occupation israélienne des territoires arabes occupés, pour permettre au peuple arabe palestinien d'exercer ses droits nationaux imprescriptibles et de réaliser ses aspirations nationales à établir un Etat indépendant et souverain sur son sol national de Palestine.

Nul ne saurait ignorer les droits et les aspirations d'un peuple qui, depuis 40 ans, est en butte au terrorisme, à la répression, à l'oppression et à la force aveugle sous toutes leurs formes pratiquées par les forces d'occupation sionistes, nous remettant en mémoire la barbarie avec laquelle les forces d'occupation nazies traitaient les peuples sous leur contrôle pendant la deuxième guerre mondiale.

Les soulèvements populaires contre les forces d'occupation israéliennes et fascistes dont sont le théâtre les territoires arabes occupés, de Gaza à la Rive occidentale en passant par le Golan arabe syrien et le Sud-Liban, méritent assurément d'être appuyés par le Conseil de sécurité.

Ce dont le Conseil est saisi à présent n'est pas un simple problème d'agitation populaire ou de manifestations. Non, il s'agit de la volonté d'un peuple qui résiste à l'occupation, qui résiste aux mesures terroristes et fascistes pratiquées par les forces d'occupation israéliennes et par un régime raciste qui mène une campagne systématique d'extermination contre les habitants des territoires arabes occupés. Et cette campagne, dans tous ses éléments et dans toutes ses manifestations, relève assurément du crime de génocide condamné par le droit international.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Face aux manifestations massives et populaires dans les territoires arabes occupés, les forces d'occupation israéliennes ont à nouveau accentué leur répression. En effet, les armes ont été utilisées, tuant et blessant des dizaines de manifestants innocents et non armés parmi lesquels on comptait des étudiants des deux sexes et un enfant de neuf ans.

Les activités fascistes d'Israël dans les territoires arabes occupés visent l'évacuation des habitants en créant parmi eux un état de psychose en les soumettant quotidiennement à des brimades, à des poursuites, en les assignant à résidence, en leur infligeant des châtiments collectifs, en faisant s'effondrer les maisons sur leurs habitants afin de les forcer à la fuite et à l'évacuation.

La poursuite de l'occupation israélienne des terres arabes est une violation permanente des termes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Il y a plus grave encore : l'occupation s'est transformée en une colonisation des terres afin d'y installer les vagues d'immigrés juifs affluant en masse.

Les Nations Unies ont condamné les agissements israéliens et la politique menée dans les territoires arabes occupés dans leurs nombreuses résolutions, les dernières en date étant les résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa présente session, dans lesquelles elle condamne, entre autres, la décision d'annexer Jérusalem et le Golan arabe syrien, d'imposer aux habitants des territoires arabes occupés des impôts exorbitants, d'imposer dans ces territoires des colonies de peuplement israéliennes, d'en expulser les habitants, de leur confisquer leurs biens, de soumettre ces habitants à des châtiments collectifs, s'en prenant à leurs libertés fondamentales, faisant obstacle à la liberté de culte, enfreignant les droits de la famille arabe, faisant peu de cas de leurs traditions, fermant les bureaux des syndicats ouvriers, poursuivant leurs dirigeants, muselant la presse, réprimant la liberté d'opinion, tuant et blessant les manifestants désarmés, les assignant à résidence, etc. La liste des activités fascistes d'Israël est encore longue.

Dans ses dernières résolutions, l'Assemblée générale a également condamné les mesures prises à l'encontre des étudiants, des membres du corps enseignant palestinien dans les écoles, les universités et autres institutions d'enseignement des territoires arabes occupés. Elle déplore entre autres qu'on ait ouvert le feu sur les étudiants désarmés.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

L'Assemblée générale a également condamné la campagne de répression constante lancée par Israël contre les universités et les instituts de formation professionnelle dans les terres palestiniennes occupées ainsi que dans les autres territoires arabes occupés, les restrictions imposées aux activités académiques des universités palestiniennes et arabes par l'intervention dans les méthodes d'enseignement, les programmes et manuels scolaires ainsi que l'acceptation des étudiants et la nomination des membres du corps enseignant pour garantir le contrôle des forces d'occupation militaire en violation flagrante de la Convention de Genève.

Depuis la fin du siècle dernier, notre région est le théâtre d'une invasion sioniste, colonialiste et raciste qui a commencé en Palestine pour s'étendre ensuite à toute la région et vise à s'assurer le contrôle total de ses ressources et ses richesses naturelles en raison de sa situation géographique et stratégique importante. Cette invasion, appuyée par le colonialisme britannique, a culminé avec l'installation d'une entité coloniale, raciste et sioniste en Palestine, l'expulsion de tout un peuple de sa patrie, le privant de ses droits et confisquant ses biens, le poursuivant à l'intérieur de sa patrie occupée et à l'extérieur pour tenter de le liquider.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Tout cela s'est produit au grand jour, au vu et au su de tout le monde et avec la bénédiction et l'appui des forces coloniales et impérialistes du monde qui sont à l'origine de cette tragédie dont l'histoire n'offre pas d'autre exemple.

Ces forces impérialistes ont fait obstruction à la recherche d'un dénouement juste de cette tragédie qui mettrait fin complètement et inconditionnellement à l'occupation et qui permettrait au peuple arabe palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables, notamment le droit de rentrer dans sa patrie, la Palestine, et celui de disposer de lui-même et d'établir son Etat indépendant et souverain sur son sol national.

Notre peuple arabe à Gaza, en rive occidentale, au Golan, au Sud-Liban, n'interrompra son combat héroïque contre l'occupation israélienne expansionniste que lorsque sera libéré le dernier pouce de ses terres occupées et qu'il n'aura pas recouvré ses droits spoliés.

Israël tente de mettre en oeuvre son programme expansionniste et colonial dans les terres arabes, faisant ainsi fi de la volonté de la communauté internationale, de la Charte des Nations Unies et du droit international. Israël a entrepris dans le cadre de ce plan expansionniste et agressif d'annexer la ville arabe de Jérusalem et le Golan arabe syrien et d'intensifier sa politique expansionniste dans les terres palestiniennes et arabes occupées. A présent, le Liban s'insère également dans le cadre de ce projet expansionniste et agressif, ses eaux ayant été détournées au profit de l'irrigation de terres de la Palestine occupée.

Tout cela s'est produit et continue à se produire grâce à l'appui financier et militaire des forces impérialistes internationales qui encouragent en cela la poursuite de cette politique expansionniste. A cela s'ajoutent les tentatives destinées à paralyser ce conseil pour l'empêcher d'exercer ses responsabilités conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, pour l'empêcher de faire respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre dans les territoires arabes occupés et pour l'empêcher également de contraindre Israël à se retirer de ces terres.

Le dossier de ce régime agressif et terroriste n'est pas moins affligeant que le dossier des nazis au cours de la deuxième guerre mondiale ou celui du régime raciste de Pretoria. Or, nous avons tous combien tristement se sont illustrés les nazis et les racistes par leurs crimes contre l'humanité et par leurs crimes de génocide.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

La lutte contre ce régime et contre ces pratiques fascistes symbolise à présent le combat de l'homme pour sa liberté, pour sa dignité humaine et pour l'avenir des générations futures.

La paix et la sécurité ne pourront pas régner dans notre région, dans une région aussi névralgique et tourmentée que le Moyen-Orient, avant que ne s'effectue un retrait total des terres palestiniennes et arabes occupées, ni avant que le peuple arabe palestinien ne soit mis en mesure d'exercer ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit de disposer de lui-même, le droit de retour et le droit d'édifier un Etat indépendant et souverain sur son sol national de Palestine.

Discourir de paix et de sécurité dans la région sans remplir ces deux conditions, c'est se gargariser de vains mots. On a à plusieurs reprises cherché à endiguer le combat arabe contre l'occupation et l'expansionnisme israéliens, aux fins de liquider la cause palestinienne, mais, grâce à la volonté de la nation arabe de poursuivre son combat, ces tentatives furent infructueuses.

Entre autres, il y a les accords de Camp David qui n'ont servi qu'à accroître les tensions dans la région et à favoriser la politique expansionniste et colonialiste d'Israël. Ces accords ont eu pour résultat l'annexion de Jérusalem et du Golan arabe syrien, l'invasion du Liban, l'occupation de sa partie sud; ces accords débouchèrent en outre sur une alliance stratégique entre Washington et Tel-Aviv et sur la participation de ce dernier au programme de la guerre des étoiles qui lui permettra de perfectionner et de renforcer son dispositif militaire.

Les responsabilités principales du Conseil de sécurité lui commandent entre autres de réagir pour mettre un terme à ces violations et à ces agissements et d'adopter des mesures, notamment celles que prévoit le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies à l'encontre d'Israël pour le contraindre à se conformer aux résolutions des Nations Unies et aux règles du droit international en se retirant complètement et inconditionnellement de toutes les terres palestiniennes et arabes occupées. Sans cela, la situation périlleuse et explosive née de la poursuite de l'occupation des terres arabes, de l'implantation de colonies de peuplement et du déni des droits nationaux du peuple arabe palestinien fera peser les plus graves dangers sur la paix et la sécurité internationales.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Compte tenu de l'heure tardive, je voudrais dire aux membres du Conseil et à ceux qui ont été invités à participer à ce débat et qu'intéressent nos futurs plans, que j'ai l'intention de donner la possibilité à deux autres orateurs de faire leurs déclarations, étant entendu que les autres représentants, inscrits pour participer au débat aujourd'hui, pourront intervenir demain, au cours de la séance qui commencera à 16 heures.

L'orateur suivant est le représentant de l'Egypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, c'est une source de plaisir que de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous vous avons connu en tant qu'ambassadeur de votre grand pays dans notre capitale et avons suivi les efforts inlassables que vous avez déployés pour consolider les liens d'amitié qui unissent l'Egypte et l'Union soviétique. Nous sommes pleinement convaincus que vos compétences bien connues et votre vaste expérience seront les meilleurs garants du succès des travaux du Conseil.

Je voudrais également, en cette occasion, exprimer nos vifs remerciements à S. E. l'Ambassadeur du Japon pour la manière compétente dont il a présidé le Conseil le mois dernier.

Ces deux dernières semaines, l'Assemblée générale a examiné la question du Moyen-Orient et celle de Palestine, qui est au coeur même du conflit israélo-arabe. L'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions importantes sur ces deux questions, dont les plus importantes sont les deux résolutions relatives à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies et avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit. Ce n'était pas là le seul appel lancé récemment en faveur de la convocation d'une conférence internationale en vue d'instaurer la paix. La réunion au sommet des Etats arabes, qui s'est tenue à Amman, a réaffirmé le désir de paix de la nation arabe. Elle a lancé un appel en faveur de la convocation de la conférence avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité comme constituant le moyen approprié de parvenir à un règlement juste, global et pacifique du conflit.

M. Badawi (Egypte)

L'encre dans laquelle ces résolutions ont été écrites avait à peine séché que les autorités d'occupation israéliennes y réagissaient en se livrant à une série d'actes coercitifs contre la population des territoires occupés, à Gaza, sur la Rive occidentale ou dans la Jérusalem arabe. En fait, l'Assemblée générale, dans sa profonde analyse de la situation, semble avoir anticipé une telle réaction de la part des autorités d'occupation.

L'Assemblée générale a adopté un certain nombre d'autres résolutions qui traitent de la question des pratiques coercitives illégales d'Israël dans les territoires occupés. L'Assemblée générale a demandé qu'Israël mette fin à l'occupation de ces territoires.

Au cours des délibérations de l'Assemblée générale, l'Egypte a clairement indiqué sa position en dénonçant les actes et pratiques de certaines forces ayant une attitude très bien connue en Israël et qui visent à entraver les efforts de paix en engendrant la méfiance et en intensifiant la violence contre les Palestiniens dans les territoires occupés.

Nous avons entendu parler, ces derniers jours, d'événements affligeants et horribles qui ont conduit au martyre un certain nombre de jeunes Palestiniens non armés, qui n'ont pas d'autre choix que de manifester contre les actes de violence et d'oppression perpétrés par les autorités d'occupation. Cette violence et cette effusion de sang ne peuvent que signifier que ces forces en Israël ont décidé de choisir la voie de la répression et du terrorisme contre la population des territoires occupés. Cette voie ne saurait en aucun cas conduire à un règlement juste, complet et définitif. Il s'agit plutôt de la voie de la force brutale et de la conviction que la force et la violence offrent le moyen de régler le conflit.

L'Egypte condamne de tels actes et demande qu'il y soit mis fin immédiatement. L'Egypte demande également que toutes les forces internationales éprises de paix interviennent pour mettre un terme à ces pratiques démodées et à ces actes souillés de sang, qui portent gravement préjudice à tous les efforts entrepris pour parvenir à un règlement pacifique du conflit.

Tout en suivant ces événements tragiques, nous attendons de tous les groupes qui appuient les efforts de paix en Israël qu'ils s'opposent résolument aux forces ~~qui continuent de vivre dans les illusions du passé et dans les rêves faits~~ d'intolérance et de violence. Nous ne pouvons pas sincèrement imaginer que les forces et les groupes israéliens qui visent un règlement négocié par le biais d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient puissent vivre avec bonne

M. Br lawi (Egypte)

conscience alors que tous ces actes sont commis sous leurs yeux. La situation qui se dégrade dans les territoires arabes occupés exige que nous prenions tous une position ferme, grâce à laquelle il serait possible de dissuader les avocats de l'intransigeance, de la violence et de l'oppression, une position que devrait adopter tous ceux qui sont respectueux des droits de l'homme partout, quelle que soit la race ou la croyance.

Indubitablement, il incombe à toutes les organisations internationales et à toutes les personnalités éminentes, actives dans la défense des droits de l'homme, de faire face à tous ces actes commis dans les territoires occupés, car ils sont contraires à toutes les normes et à tous les instruments internationaux, dont le plus important est la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Il y a très longtemps, l'Egypte a averti que l'impasse dans laquelle se trouvent les efforts de paix est lourde de menaces et risque de conduire à une situation explosive dans les territoires occupés. Les événements récents témoignent de la justesse de l'analyse de l'Egypte. Alors que les territoires occupés connaissent le soulèvement populaire contre les pratique des autorités d'occupation, l'Egypte est convaincue que ni la violence ni l'oppression ne sauraient briser la volonté de résister du peuple palestinien. Bien au contraire, elles ne peuvent que l'inciter à se livrer davantage à des actes de résistance contre l'occupation et le terrorisme.

Il suffit de dire que 20 ans d'occupation des territoires arabes, de la Rive occidentale, de Gaza, de Jérusalem-Est et du territoire syrien du Golan, n'ont pas éteint les flammes du nationalisme ni atténué le sentiment d'appartenance des jeunes Palestiniens nés sous le joug de l'occupation ni leur conscience des droits arabes.

M. Badawi (Egypte)

Le recours à d'autres effusions de sang, à l'oppression, à la force ou à la violence ne permettra pas de stabiliser la situation qui ne cesse de s'aggraver. Seul le retrait total d'Israël peut mettre fin à cette situation. Entre-temps, la puissance occupante doit mener une politique qui puisse redonner confiance à la population des territoires occupés et la persuader de la sincérité de l'attitude de la société israélienne à l'égard de la paix.

La convocation d'une conférence internationale devrait être acceptée par Israël, car c'est le seul moyen de faire la paix et de lui permettre de négocier avec toutes les autres parties arabes sur la base des principes convenus par la communauté internationale. Cette conférence constituerait la meilleure garantie de l'établissement de relations stables, fructueuses et constructives de coopération et de bon voisinage entre tous les peuples du Moyen-Orient.

L'Egypte escompte que le Conseil de sécurité s'acquittera de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en réaffirmant les résolutions qu'il a adoptées sur la situation dans les territoires occupés et en réaffirmant que la puissance d'occupation israélienne doit appliquer strictement les dispositions de la Convention de Genève concernant la protection des personnes civiles en temps de guerre. Israël doit renoncer à tirer sur les jeunes Palestiniens désarmés et à tous autres actes de violence à leur encontre. Le Conseil de sécurité doit exiger qu'Israël renonce à ces actes.

Mon pays estime que le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses responsabilités devant une situation aussi grave, sinon les autorités d'occupation pourraient croire qu'elles peuvent continuer leurs pratiques illégales à l'encontre du peuple palestinien. Par conséquent, nous invitons une fois de plus le Conseil à prendre une position résolue et unanime contre ces actes.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Egypte des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SALAM (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes persuadés que, grâce à votre compétence et à votre expérience, vous saurez diriger efficacement les travaux du Conseil qui doit faire face aux

M. Salah (Jordanie)

défis que représentent plus d'une question importante qui menace la paix et la sécurité internationales.

J'exprime également mes remerciements et ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kikuchi, du Japon, pour la manière exemplaire dont il a présidé le Conseil le mois dernier.

Je souhaite en outre exprimer ma gratitude aux membres du Conseil de sécurité pour avoir permis à ma délégation de participer aux délibérations du Conseil sur le point intitulé "La situation dans les territoires arabes occupés".

Des protestations se sont élevées dans le monde entier lorsqu'Israël a envahi le Liban en 1982. A l'époque, ces protestations ont été reflétées - à juste titre - dans la presse mondiale qui a dévoilé les visées expansionnistes qui sous-tendaient cette invasion d'Israël et les conséquences néfastes qui en résultaient. Face à ces protestations, Israël a cherché, en coopération avec ses amis et ses alliés, à faire disparaître le problème de la Palestine et la situation qui s'aggrave sans cesse dans les territoires arabes occupés de la une des journaux, et même à empêcher leur examen par les milieux diplomatiques internationaux. Le but d'Israël était d'éviter que ce problème et cette situation qui s'aggrave ne soient mis en relief, d'éviter qu'Israël fasse parler de lui en tant que puissance occupante et d'éviter que l'attention se porte sur ses pratiques et politiques à l'égard des citoyens arabes dans ces territoires, sur le rôle nuisible qu'il joue en exploitant la situation dans la région du Moyen-Orient et sur les effets néfastes de ses actes sur la paix et la sécurité internationales.

Les dirigeants d'Israël et ceux qui élaborent la politique étrangère israélienne pensaient que s'ils parvenaient à faire décliner la préoccupation internationale à l'égard de la situation dans les territoires occupés, le monde s'habituerait à la présence d'Israël en tant qu'Etat occupant et l'accepterait.

Israël a également mis en oeuvre tous les autres mécanismes dont il dispose afin d'intensifier ses activités visant, par divers moyens, à consacrer cette réalité dans le contexte d'un processus politique et structurel à l'égard de la situation dans les territoires occupés et de la population arabe. Il croyait, à tort, que les Arabes accepteraient l'occupation israélienne comme un fait accompli puisque le monde se préoccuperait moins de la question de Palestine.

Israël a dans intensifié ses plans et programmes politiques et s'est notamment efforcé de sortir de son isolement international. Israël a renforcé ses plans pour

M. Salah (Jordanie)

perpétuer son annexion des territoires arabes. Ses dirigeants souhaitent résoudre les problèmes auxquels Israël était en butte tout en maintenant Israël en tant qu'Etat occupant et en intensifiant son occupation au lieu d'y mettre fin.

Les dirigeants d'Israël ont donc commencé d'imputer les problèmes - dont le plus important est la désobéissance civile qui se manifeste actuellement sur la Rive occidentale et à Gaza - à des facteurs et des raisons extérieurs. Le représentant d'Israël s'est efforcé de le faire au Conseil vendredi dernier, lors de la première réunion du Conseil consacrée à l'examen de la situation dans les territoires arabes occupés. Il a expliqué que la résistance arabe à l'occupation était le résultat d'une incitation extérieure. Le représentant d'Israël est allé plus loin en insultant à l'intelligence des membres du Conseil et à leur connaissance approfondie des faits du conflit arabo-israélien en déclarant que ces actes israéliens, comme l'assassinat et l'oppression brutaux, sont admissibles en vertu des principes du droit international. Naturellement, il n'a pas identifié ces principes. Il a simplement cité des exemples d'actes de violence comparables qui s'étaient produits dans plusieurs pays et que le Conseil de sécurité n'a pas examinés. Il a fort commodément oublié qu'aucun de ces Etats n'occupe le territoire d'autres Etats et ne domine un autre peuple depuis plus de 20 ans de la façon la plus haineuse qui soit. Il a fort commodément oublié que les fonctions les plus fondamentales du Conseil de sécurité consistent à maintenir la paix et la sécurité internationales et à dissuader les Etats agressifs qui ne sont pas épris de paix, et qu'Israël et l'Afrique du Sud sont les deux seuls Etats auxquels s'applique une telle description.

M. Salah (Jordanie)

Les membres auront certainement compris la signification de la déclaration du représentant d'Israël : il voulait dire que la situation sur la Rive occidentale et à Gaza comprend des actes légitimes de résistance, qu'elle est une question interne relevant de la compétence d'Israël et qu'elle est instiguée de l'étranger par d'autres parties régionales qui poursuivent leurs propres visées.

Tous les membres connaissent la sagesse conventionnelle qui fait que l'opresseur peut toujours utiliser un prétexte quelconque pour justifier son oppression. Israël utilise ainsi tout prétexte pour justifier ses actes brutaux d'oppression contre la population civile des territoires arabes occupés. Qu'il me soit permis de décrire brièvement la situation réelle qui prévaut.

Pendant longtemps, le peuple arabe palestinien, souffrant sous l'occupation, a été frustré et humilié en raison de la tendance manifeste d'Israël, notamment ces deux dernières années, à renforcer son annexion des territoires arabes occupés.

Les jeunes Palestiniens qui n'ont jamais connu que l'occupation ont commencé à perdre tout espoir de pouvoir accéder à la liberté et de pouvoir se libérer des humiliations que lui imposent la domination et l'hégémonie étrangères. Les membres jugeront des profonds sentiments d'amertume ressentis par les Palestiniens en se rappelant la triste situation odieuse qui découle de toute domination étrangère. Cependant, la situation actuelle est même pire compte tenu de la cruauté et de la brutalité de l'occupation israéliennes, qui surpassent l'occupation étrangère classique en raison des efforts faits systématiquement pour éliminer la présence spirituelle et physique du peuple palestinien. Des rapports internationaux sont présentés au sujet de la gravité et de la nature odieuse de l'occupation, qui affectent tous les aspects de la vie humaine et qui violent toutes les libertés fondamentales des Palestiniens.

Aucune forme d'oppression israélienne n'est épargnée au citoyen palestinien, à moins qu'il renonce à ses droits et libertés fondamentaux. Si l'on examine le comportement israélien à l'égard des Palestiniens, on s'aperçoit que la majorité des droits de l'homme prévus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été violés.

A la suite de cette situation d'occupation étrangère, imposée par les pratiques et politiques israéliennes, est apparue une situation explosive parmi le peuple palestinien dont la désolation et le désespoir sont à l'origine. Il n'était que naturel que de tels sentiments se transforment en actes de résistance à l'occupation et à la politique de l'occupant.

M. Salah (Jordanie)

C'est pourquoi les étudiants ont manifesté à Gaza, Naplouse et Khan Yunis et dans les universités de la Rive occidentale, et que les citoyens de ces régions ont également manifesté contre l'occupation quels que soient les résultats directs de leurs manifestations, qu'il s'agisse d'"accident" prémédité ou non. L'important est que le peuple palestinien sous occupation a fort bien compris que tout acte israélien était un acte d'agression commis contre lui. Il est possible que ce soit ce qui ait causé l'incident au cours duquel un colon israélien a été poignardé à Gaza il y a deux jours. Un tel acte est le résultat de la politique colonialiste d'Israël. Israël a confisqué un tiers de Gaza, habité par 650 000 Arabes, dans une région qui ne dépasse pas 370 kilomètres carrés. Il est probable que ce colon vive sur une terre qu'il exploite mais qui appartient à un citoyen palestinien qui en a été expulsé par Israël soit pour le forcer à aller travailler dans les usines israéliennes soit pour en faire un chômeur.

Cette anomalie a été récemment soulignée par le Ministre des affaires étrangères d'Israël lorsqu'il a commenté les événements. Quiconque pense que la cause de l'effusion de sang sur la Rive occidentale et à Gaza est un incident séparé ou le résultat d'une instigation externe commet une grave erreur. Ces événements sont le résultat de l'occupation israélienne qui persiste ainsi que du comportement et des pratiques d'Israël qui cherche à consolider son occupation. Gaza et la Rive occidentale sont en proie à une révolte populaire toujours plus importante et qui est l'expression du rejet de l'occupation.

Cela a été confirmé par Abba Eban, ancien Ministre des affaires étrangères d'Israël, lorsqu'il a déclaré :

"La cause des troubles est due à l'absence de solution politique, de toute lumière au bout du tunnel."

Comment Israël a-t-il réagi? Après avoir entendu la réponse du représentant d'Israël, nous ne pouvons être surpris de la réaction des dirigeants israéliens face aux Palestiniens qui ont manifesté et demandé qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne. Les villes de la Rive occidentale, la bande de Gaza et les camps de réfugiés ont été transformés en champs de bataille, mais la bataille est entre une armée qui veut imposer l'occupation et des civils qui ne veulent que la liberté et la dignité.

~~Tout comme le représentant d'Israël nie la vérité, les dirigeants d'Israël méconnaissent la réalité palestinienne sous occupation. Que ce soit dans les manifestations d'étudiants ou dans la fermeture des magasins pour protester~~

M. Salah (Jordanie)

contre l'occupation et le meurtre de civils palestiniens ils voient une menace à la sécurité israélienne. C'est pourquoi les forces israéliennes ont ouvert le feu aveuglément contre les manifestants. Jusqu'ici plus de 10 civils ont été tués, dont la plupart sont des enfants, et des dizaines ont été blessés. Des centaines d'autres ont été arrêtés. Les Israéliens ont utilisé des hélicoptères, des camions et diverses armes pour intimider et terroriser la population civile. Même les hôpitaux et les ambulances n'ont pas été épargnées par l'agression israélienne. Des étudiants et des femmes sont tombés victimes à Khan Yunis, le village de Nahalin et dans les camps de réfugiés de Balatta, Azza et Jabalia.

Voici un extrait de l'Agence France Press, en date du 9 décembre, relatif à la situation dans le camp de Jabalia, qui semble être en situation de révolte :

"Aux pierres et aux cris lancés pour obtenir la liberté il a été répondu par des tirs de mortiers, tandis qu'un soldat israélien criait 'Maintenant le sang va couler' et que les forces israéliennes étaient mobilisées près de la mosquée et de l'hôpital. Soudain, une vieille femme a commencé à déchirer ses vêtements, à pleurer et à lever les mains vers le ciel, criant 'un de mes fils vient de tomber en martyr'. Le garçon, Hatem Assis venait d'être blessé à la tête par une balle tirée par une unité israélienne installée sur le toit de l'école Fallouja. Cela avait été précédé par le martyre d'un autre jeune, Raed Shehadeh, âgé de 20 ans."

Le rapport continue ainsi et donne une idée de la tension qui prévaut à Gaza, où les soldats israéliens ont ouvert le feu sur les manifestants en dehors de l'hôpital de Gaza.

M. Salah (Jordanie)

Selon les propos recueillis par Reuters auprès de personnes travaillant pour des organismes de secours international, le 9 décembre, neuf enfants palestiniens au moins qui ont été blessés, y compris deux fillettes - de 10 et 13 ans, respectivement - qui ont dû être transportés à l'hôpital. Le même scénario se répète continuellement dans plusieurs villes de la Rive occidentale et les camps de réfugiés palestiniens. L'incident le plus récent s'est produit aujourd'hui, à midi, dans la ville de Khan Yunis, où les forces israéliennes ont tué un adolescent, Hassan Abu Jarun, et blessé six autres jeunes.

Au regard d'une situation aussi explosive, nous estimons qu'il est nécessaire de rappeler une fois de plus que si le Conseil de sécurité veut vraiment préserver sa crédibilité et son prestige et s'assurer la confiance des peuples épris de paix du monde dans notre organisation internationale, il devrait examiner le coeur du problème et en déterminer scientifiquement la cause et les effets. Le vrai problème ne réside pas dans les actes légitimes de résistance des Arabes contre Israël ni dans la réaction illégale d'Israël à ces actes de résistance. Le problème fondamental vient plutôt de l'occupation israélienne des territoires arabes et de la volonté d'Israël d'annexer ces derniers, après les avoir vidés de leur population. Israël a commencé cette politique en 1967, lorsqu'il a annexé la ville arabe d'Al Qods et par la suite lorsqu'il a annexé le Golan en 1981. C'est en interprétant ainsi la situation que le Conseil sera réellement à même de comprendre le conflit arabo-israélien et que ses membres pourront distinguer entre cause et effets dans la série d'incidents qui ont lieu actuellement dans les territoires arabes occupés.

Il y a tout d'abord le problème de l'occupation. Puis il y a les pratiques répressives d'Israël. Enfin, il y a les actes de la résistance arabe. Par conséquent, si le Conseil veut vraiment examiner sérieusement la détérioration de la situation dans les territoires arabes occupés, il ne peut considérer aucun de ces problèmes individuellement. Il ne peut davantage les examiner dans leur ensemble en dehors de leur propre contexte causal. La base du problème, c'est d'abord l'occupation israélienne de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et du Golan et c'est ensuite la domination militaire arbitraire exercée sur 2 millions d'Arabes environ. Cela a naturellement entraîné la dispersion de près de 3 millions de Palestiniens, dont environ 2 millions sont devenus des réfugiés, dispersés dans le monde entier, y compris dans les camps du Liban, dont les habitants sont continuellement victimes d'agression, notamment de la part d'Israël.

M. Salah (Jordanie)

L'occupation israélienne vise donc à saïer les deux objectifs les plus importants du peuple arabe palestinien - le retour des réfugiés déplacés et la liberté des Palestiniens ployant sous la domination étrangère. Mais au lieu de s'efforcer de mettre fin à son occupation des territoires arabes de façon à permettre aux Palestiniens de jouir de ces deux droits naturels, Israël s'est engagé sur une voie contraire et tend à consacrer son occupation. Il leur donne le choix entre l'assimiliation dans les sociétés dans lesquelles ils se trouvent actuellement et l'exil permanent. Aux Arabes ployant sous sa domination, il leur a donné aussi à choisir entre accepter le fait accompli ou s'en aller.

Mais les Palestiniens ont le droit d'opter légitimement pour autre chose, à savoir pour la liberté et le retour. Je crois que le monde entier, y compris le Conseil de sécurité, les appuient dans leur choix. Nous avons tous le devoir de faire en sorte que le peuple palestinien puisse atteindre ce noble objectif et de jouir des mêmes droits que les peuples que nous représentons. Je crois que c'est uniquement dans ce contexte que l'on peut comprendre la nature des événements survenus récemment dans la Rive occidentale et la bande de Gaza et de ceux qui se sont produits dans le Golan syrien en de précédentes occasions. De tels événements se reproduiront dans toutes ces régions, parce que tant que se poursuivra l'occupation israélienne des territoires arabes, il y aura une résistance arabe pour se débarrasser de l'occupation et non pas pour obtenir des privilèges ou un traitement humanitaire sous une telle occupation. Les efforts destinés à conférer à l'occupation israélienne un certain aspect humanitaire en invoquant diverses mesures administratives et économiques superficielles prouvent bien les visées expansionnistes d'Israël et sont une raison de plus pour résister. A cela s'ajoutent les efforts destinés à ôter toute légitimité à la lutte du peuple palestinien en assimilant cette lutte au terrorisme et à l'extrémisme.

Il est par conséquent évident que les pratiques et les politiques arbitraires israéliennes sont les symptômes de la maladie fondamentale qu'est l'occupation et que la résistance légitime des Palestiniens est le remède à cette maladie, cause de tant de souffrances. Il peut sembler que la violence arabe soit une réaction aux actes de répression et aux politiques inhumaines des autorités israéliennes. C'est ce dont Israël veut convaincre le monde - mais je suis certain que les membres du Conseil comprennent fort bien que la raison du présent conflit, c'est la paucité

M. Salah (Jordanie)

de l'occupation, tout comme les politiques et l'oppression israéliennes constituent d'abord le moyen de consacrer l'occupation et visent ensuite à riposter à la résistance légitime.

Nous nous rendons tous compte que les actes de répression commis par Israël ne font qu'engendrer des actes de violence et de résistance de la part des Arabes, parce que la répression exercée par Israël crée une situation psychologique difficile et une tension politique chez les Palestiniens. Si les Palestiniens éprouvent des sentiments de haine, de rejet et de vengeance, c'est en raison des mauvais traitements, des actes d'agression et de l'injustice que leur fait subir Israël.

Qu'est-ce qu'Israël attend d'étudiants palestiniens qui voient l'un des leurs tomber sous les balles des soldats israéliens? Que veut Israël des fils des territoires occupés qui escortent les funérailles de leur martyr - ou de plusieurs martyrs - chaque jour? Israël s'attend-il à les voir jeter des fleurs aux soldats d'occupation à la place de pierres et de cocktails Molotov? Durant l'occupation nazie en France, les membres de la résistance française ont-ils eu une attitude différente de l'attitude actuelle du peuple palestinien? Les résistants américains se sont-ils conduits différemment? Les Palestiniens sont allés jusqu'à adopter la résistance passive et non violente pratiquée par Gandhi, mais en vain.

M. Salah (Jordanie)

Tels sont les éléments de la situation explosive qui règne dans les territoires arabes occupés : une occupation israélienne abominable, qui a enflammé les sentiments nationaux des Palestiniens; une politique cruelle et illégale; une détérioration des conditions sociales et économiques. A cela, s'ajoutent l'arrogance d'Israël et son mépris des réalités et des dangers de l'occupation. Sans parler de l'armée d'occupation qui utilise les moyens les plus perfectionnés et les plus odieux d'oppression; des colons qui viennent de toutes les régions du monde en vertu d'accords et de transactions douteux; des politiciens qui essaient de se surpasser dans l'extrémisme, en déversant des slogans d'hégémonie et d'expansionnisme. Tous poursuivent un jeu infernal dont la cible est le peuple arabe palestinien de la Rive occidentale et de Gaza.

Les Palestiniens des territoires occupés sont les témoins de la confiscation de leurs terres; de la démolition de leurs foyers; de l'exploitation odieuse de leurs ressources; ils voient leurs enfants blessés, emprisonnés et assassinés; leur liberté disparaître; leur dignité méprisée. Ils sont conscients de la menace imminente qui pèse sur leur avenir; ils n'entrevoient pas la moindre lueur d'espoir.

Pour réagir contre tout cela, ils passent à l'action. La résistance se justifie d'un point de vue moral, juridique et politique. Les Palestiniens des territoires occupés n'ont pas besoin d'être poussés de l'extérieur; les mobiles existent à l'intérieur; l'occupation odieuse et la brutale politique d'oppression qui l'accompagne sont injustifiables et illégales. Lorsque l'occupant cherche à perpétuer son occupation et à modifier le statut juridique, les caractéristiques démographiques, et l'identité arabe des territoires qu'il occupe, il est impossible d'offrir une justification juridique. C'est pourquoi nous attendons du Conseil de sécurité qu'il dénonce la poursuite par Israël de l'occupation des territoires arabes, et la politique d'Israël par laquelle il s'efforce de consacrer cette occupation. Nous attendons du Conseil qu'il demande à Israël de faire cesser ses actes d'agression et d'oppression, y compris ses attaques sur la population civile et de commencer à réunir les conditions susceptibles de faire avancer le processus de paix, par la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties, en application des résolutions des Nations Unies relatives à la question, sans perdre de vue son contexte, le conflit arabo-israélien, et je pense en premier lieu aux résolutions contraignantes qui ont été adoptées par le Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la Jordanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

J'avais l'intention de lever la séance après la déclaration du représentant de la Jordanie, mais le représentant d'Israël a demandé à exercer son droit de réponse. Je l'invite par conséquent à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Encore une fois, il est près de 20 heures et le Conseil vient de passer une longue heure dans un débat - si nous pouvons l'appeler ainsi - truffé de jargon, empreint de rhétorique et dénué de faits. Il se poursuivra demain, le jour suivant peut-être; car l'idée c'est de faire durer. Tout comme l'idée, ici, est de faire durer la réunion de cet organe pour permettre des attaques politiques contre mon pays, cette idée s'assortissant sur le terrain d'appels à la poursuite de la violence là-bas; on poursuit la violence là-bas; on poursuit les attaques ici; des attaques politiques, des attaques physiques, les unes alimentant les autres, pour faire perdre du temps à cet organe, temps qui devrait être consacré à d'autres questions.

Ce soir, cet objectif nous a été révélé, en tout cas ici. L'objectif n'est pas de discuter d'événements récents; l'objectif est de profiter de la convocation du Conseil pour lancer une attaque politique générale contre les fondations mêmes de l'Etat juif, pour le traiter d'"illégitime", de "raciste", de "fasciste" etc.. sans, bien sûr, parler des faits - les faits sont sans intérêt.

J'ai trouvé intéressant que ce soit le représentant de la Jordanie qui ait lancé la dernière attaque. Il a longuement parlé des "conditions inhumaines", de "l'occupation illégale", de "l'annexion" et du "désespoir inévitable" - c'est son refrain - des jeunes Arabes palestiniens, nés sous cette occupation qui "les prive de leurs droits nationaux". Cette frustration se libère dans les manifestations. Voilà le thème sur lequel brodent sans fin, non seulement les orateurs ici présents, mais d'autres également; c'est une campagne bien orchestrée.

Il me semble que le représentant de la Jordanie oublie fort à propos que l'annexion de la Judée-Samarie a été le fait de la Jordanie. Pendant 19 ans, la Jordanie a d'abord annexé puis occupé illégalement ce qu'elle appelle la Rive occidentale. Incidemment, jusqu'en 1949, elle ne l'avait jamais appelée la Rive occidentale; elle l'appelait la Judée-Samarie; dans les documents des Nations Unies, on trouve la Judée et la Samarie. Cette occupation avait

M. Netanyahu (Israël)

également pour but de modifier, d'éliminer toutes les connotations juives, qu'elles soient historiques ou actuelles, en commençant par la suppression du nom, puis, avec l'occupation et l'annexion, en éliminant les communautés juives qui vivaient là, à Hébron par exemple, depuis des temps immémoriaux - et, bien sûr, en détruisant d'autres villes et villages juifs en Judée Samarie.

Ils ont conquis, ils ont changé le nom, mais il y a une chose qu'ils n'ont pas faite - et personne ne l'a faite - ils n'ont pas dit un mot, ni à l'époque, ni à aucun moment au cours de ces 19 années, du nationalisme palestinien, des frustrations, du désespoir de la jeunesse. Ils n'ont pas parlé d'une nation palestinienne parce qu'elle n'existait pas alors. Mais d'autres sources de troubles et de perturbations existaient du temps de l'annexion de la Judée-Samarie. Le représentant de la Jordanie a parlé de la brutalité, des assassinats et de l'oppression; je voudrais lui rappeler certains incidents qui ont eu lieu au cours des 19 ans du régime jordanien.

Par exemple, en octobre 1954, d'après un communiqué du 26 octobre 1954 de Radio Beyrouth, des émeutes et des manifestations se produisent à Jenin, à Naplouse, à Ramallah et à Jérusalem; l'armée intervient; un état d'urgence est déclaré; un communiqué officiel annonce 14 morts, dont 10 à Amman, et 117 blessés, mais les médias déclarent qu'il y a eu 90 morts.

Puis, en avril 1957, le Roi Hussein passe à l'action; des émeutes ayant éclaté à Jérusalem et à Ramallah, des mesures d'urgence sont instaurées; un couvre-feu est imposé à Jérusalem et à Ramallah; les journaux sont fermés; les conseils municipaux de Bethléhem, de Naplouse, de Tulkarm et de Jenin sont dissous; on procède à des arrestations massives, dont 169 professeurs de l'UNRWA. Ces renseignements proviennent du Al-Difa du 19 avril 1957.

M. Netanyahu (Israël)

Ce qui suit est tiré de Al-Nahar : 24 avril 1963, à Jérusalem, 11 morts, 150 blessés, dont 17 écolières; à Ramallah, un mort, 35 blessés; à Jenin et à Irbid, 12 blessés, 120 arrestations politiques.

Le 22 novembre 1966, selon Reuters et Al-Gomhuriya : 200 étudiants barricadés dans une école ont lancé des pierres sur la police qui a utilisé des gaz lacrymogènes pour les disperser. Généralement, la police n'utilise pas de gaz lacrymogènes. Selon Al-Gomhuriya à nouveau : manifestations à Naplouse et à Hébron. Le 19, la police tire sur les manifestants. Le 20, des tanks sont utilisés pour calmer les manifestants à Naplouse et à Hébron. On compte quelque 50 morts et blessés à Naplouse et d'autres morts encore lors de l'enterrement.

Aucune mention du nationalisme palestinien. On ne trouve pas un seul mot là-dessus. Aucune allusion au découragement de la jeunesse palestinienne. Personne n'entendra un mot à ce sujet. Rien sur la cessation de l'occupation illégale. Mais, par contre, on nous parle des moyens de "restaurer l'ordre" qu'Israël ne songerait jamais à utiliser. Nous n'avons jamais tiré à bout portant avec des mitraillettes Browning de 5 mm sur la foule. Nous n'avons jamais amené de chars à l'entrée de camps de réfugiés pour réduire ceux-ci en ruines. Nous ne le ferions pas et nous ne le faisons pas parce que si nous le faisons ce serait le nombre de morts que nous aurions.

La légion jordanienne n'avait plus aucune retenue; elle n'hésitait pas à utiliser des armes à feu. Elle n'utilisait pas des balles en caoutchouc. Elle n'avait pas l'ordre de tirer uniquement si elle était en danger. Non, elle ouvrait le feu, tout simplement. Aussi, recevoir des leçons du représentant de la Jordanie, je ne dirai pas que c'est insultant, parce que je ne me sens pas insulté - amusé plutôt.

Il en va de même du message du représentant de la Syrie. Mais que dire? Il a parlé - avec émotion - des Arabes palestiniens, d'extermination systématique et de génocide. Des gens ont perdu la vie, c'est vrai. Je l'ai dit vendredi et je le répète : nous regrettons ces morts. Est-ce que la Syrie regrette les milliers d'Arabes palestiniens qu'elle a massacrés dans les camps au Liban, qu'elle a massacrés dans la vallée de la Bekaa? Ne devrions-nous pas parler - car c'est bien de cela qu'il s'agit - d'extermination systématique?

Le représentant de la Syrie a parlé d'occupation et de droit international. La Syrie occupe 60 % du Liban. Là, il n'est pas question de Convention de Genève; personne n'en a parlé. Ensuite, il a fait allusion à des dizaines de manifestants

M. Netanyahu (Israël)

innocents. Et les gens qui ont manifesté contre la répression du régime syrien dans la ville de Hamah? Que s'est-il passé? Il y a eu 10 000 morts. Il a parlé du mépris des traditions, mais a omis de mentionner les mosquées de Hamah - dont certaines très anciennes -, qui ont été complètement détruites par l'artillerie syrienne. Il a parlé du musellement de la presse libre. Je suppose qu'il se réfère à la presse libre de Damas.

Mais, ce qui est plus intéressant encore, c'est qu'il a parlé des régimes racistes, comparant Israël aux nazis. Il a dit : "Nous sommes tous conscients des crimes odieux contre l'humanité commis par les nazis". En effet, vous devez l'être, Monsieur, car vous avez dans votre capitale le plus célèbre criminel nazi, Alois Buehler, l'adjoint d'Eichmann. Il a l'audace de parler des nazis. Certes, il en parle en connaissance de cause. M. Buehler est protégé par le Président de son pays et par le frère de ce dernier. Il leur enseigne les techniques de contrôle des foules et les fait bénéficier de sa longue expérience.

Et puis, nous avons entendu le représentant de l'Egypte. Je dois dire que j'ai été troublé d'entendre un représentant qui connaît l'histoire de la bande de Gaza. Je ne voudrais pas abuser du temps du Conseil, mais si cela devenait nécessaire, je décrirais une autre fois ce qui s'est passé dans la bande de Gaza avant la guerre des Six jours, lorsqu'elle était encore sous domination égyptienne, avant que l'on parle de nationalisme palestinien, de désespoir, de techniques de contrôle des foules employées par les forces égyptiennes, d'émeutes, du massacre, du chaos. Quoi qu'il en soit, je n'entreprendrai pas de parler des émeutes, des manifestations, des pertes humaines qui ne cessent de se produire en Egypte depuis quelques années ainsi que des mesures prises par le Gouvernement égyptien pour étouffer la révolte. Elles méritent sans doute d'être examinées d'un peu plus près par ceux qui critiquent les mesures prises par mon gouvernement qui a dû donner des ordres stricts et difficiles à ses forces. Elles méritent d'être comparées et certainement la comparaison ne sera pas à notre désavantage.

Créer un argument politique en disant, comme on l'a fait une fois encore, que la source du conflit auquel nous assistons au Moyen-Orient, le coeur du conflit au Moyen-Orient, c'est le fait qu'il y a 20 ans Israël a repoussé une attaque contre son existence, réussissant à mettre en déroute les forces stationnées sur les champs de bataille meurtriers en Judée, en Samarie et à Gaza qui menaçaient son existence même, est absurde. Prétendre que les troubles dans ces territoires ont commencé en 1967 est absurde.

M. Netanyahu (Israël)

Mais je ne souhaite pas entrer dans une longue discussion à propos du conflit. Si j'en ai parlé, c'est seulement parce que, dans ces déclarations, on s'en prend à mon pays pour tenter d'ouvrir un large front politique afin de l'attaquer. Cela ne nous intéresse pas. Ce que nous voulons c'est d'essayer de voir les faits et d'expliquer ce qui se passe. Personne ici n'a parlé des faits. J'essaierai donc de le faire brièvement.

Les incidents auxquels nous assistons maintenant ont commencé il y a quelques jours. Ils ont été exagérés grâce à une campagne soigneusement orchestrée. Il y a eu deux incidents importants. Le premier s'est produit le 9 décembre. Je veux parler du meurtre de Schlomo Saker, qui a été poignardé alors qu'il faisait ses courses dans un marché arabe, par un membre du groupe 417, équipe de gardes du corps personnels de Yasser Arafat qui a revendiqué - c'est le mot - cette opération. Le 10 décembre, le lendemain du meurtre de Saker, il y a eu un accident de la circulation à Jamabilya, près de Gaza, qui a provoqué la mort de quatre passants arabes. Le jour de cet accident de la circulation, Al-Fajr, journal pro-OLP de Jérusalem - un journal qui n'existait pas avant 1967, soit dit en passant - a dit de l'accident : "Ce fut là une attaque intentionnelle et délibérée." Et tous les organes de l'OLP ont répandu la fausse nouvelle, à savoir que l'accident avait été causé, non pas seulement par des Juifs qui voulaient venger la mort de Saker, mais par le frère de Saker qui conduisait le camion quand il est entré dans la foule. Naturellement, cela est absurde. Il y a donc eu tentative délibérée d'échauffer les esprits, pour créer des troubles, tandis que le même jour - le 10 décembre - Arafat, à la radio, depuis Bagdad, exhortait la population arabe "à l'émeute pour donner une leçon dont se souviendrait l'ennemi" - Bassam Abu Sharif, l'un des conseillers d'Arafat, allant jusqu'à suggérer que ce serait "un message pour Reagan et Gorbatchev".

M. Netanyahu (Israël)

Le 11 décembre, après ces exhortations, il y a eu des troubles à Jabaliya et, le 12 décembre, à Ballata et Kalandia.

J'ai dit vendredi dernier que rien de cela ne fut spontané et qu'il y avait eu des tentatives faites pour organiser en novembre des émeutes qui ont été amplifiées par ces événements. J'ai mentionné quelques dates en novembre, mais pas toutes : 2 novembre, la Déclaration Balfour; 8 novembre, le Sommet d'Amman; 19 novembre, le dixième anniversaire de la visite de Sadate à Jérusalem; 11 décembre, le vingtième anniversaire de la fondation du Front populaire pour la libération de la Palestine (PFLP); 12 décembre, la fin du débat des Nations Unies sur la question du Moyen-Orient; et le 1er janvier, jour anniversaire de la fondation du Fatah. Toutes ces dates coïncident, et elles coïncident comme on peut le constater par la courbe de la violence qui se déclenche par anticipation et par exhortation, par incitation délibérée et exhortation délibérée aux environs de ces dates. Voilà ce à quoi nous assistons présentement, à cette différence près qu'ils ont pu utiliser cet accident malheureux et le meurtre de Shlomo Saker, meurtre que l'OLP elle-même avait commis, pour intensifier cette violence.

Je voudrais simplement décrire ici une émeute typique car il est important de comprendre comment elle éclate. Une émeute typique se produit lorsque des étudiants se rendent à l'école ou quittent l'école après les cours. Nous avons eu des centaines d'incidents où des hommes masqués de l'OLP pénètrent dans une école de filles - c'est leur habitude d'aller dans les écoles de filles et non dans les écoles de garçons; ils entrent, ils ont des matraques ou d'autres armes; ils chassent les filles dans la rue; ils lancent des pierres dans les cours d'école. Un directeur d'école est venu voir nos forces de sécurité en disant : "Protégez l'école, construisez un mur autour de l'école pour empêcher ces gens d'entrer car il nous est impossible d'empêcher cette violence".

Ils chassent les filles dans la rue. L'Ambassadeur Badawi a dit qu'"ils ne pouvaient faire autrement". Il a parfaitement raison. Souvent, ceux qui veulent rester dans la cour de l'école et ne veulent pas aller dans la rue sont matraqués. Ils poussent les filles dans la rue, quelquefois les garçons; ils attirent une foule et ils provoquent un affrontement avec les forces de sécurité qui accourent sur les lieux. En général, ce sont de petites patrouilles; ensuite, on les entoure, on leur lance des bouteilles, parfois des cocktails Molotov, des barres, des pierres, des roches et on mène leur vie. Et soudain la violence éclate. Elle est fomentée par des gens à l'arrière qui, à ce moment-là, ont déjà enlevé

M. Netanyahu (Israël)

leurs masques; il y a maintenant une foule, donc plus de problème. Ils incitent, ils forcent, ils enflamment et ensuite ils présentent tout cela ici.

La façon de présenter tout cela ici est d'orchestrer une campagne de propagande. Et, bien sûr, la convocation du Conseil de sécurité est le début du cycle que j'ai décrit : violence, débat politique; violence, débat politique; pour que cela dure aussi longtemps que possible.

Ils font la même chose avec les hôpitaux. J'ai dit vendredi que l'allégation selon laquelle nos forces bloquent les hôpitaux est un mensonge pur et simple. C'est un mensonge pur et simple, mais il serait intéressant de savoir qui bloque les entrées des hôpitaux. Ce sont ceux-là mêmes qui organisent les manifestations. Ils empêchent les forces israéliennes d'ouvrir les hôpitaux. Si vous essayez d'ouvrir les hôpitaux, ils lancent des pierres et des cocktails Molotov pour empêcher tout traitement médical. Ils empêchent tout accès aux hôpitaux et disent ensuite que nous bloquons les entrées. Comme je l'ai dit, nous avons pu rétablir l'accès aux hôpitaux locaux et amener tout blessé aux hôpitaux rapprochés d'Ashkalon et de Beersheba.

Ils utilisent encore une autre tactique : le vol des cadavres. Les cadavres sont très utiles. Ils sont des plus utiles pour enflammer les foules. Ils vont donc dans les hôpitaux et ils volent des cadavres. Des familles nous ont lancé des appels. Elles nous ont dit "S'il vous plaît, arrachez ces dépouilles des mains de l'OLP et rendez-les nous". Les cadavres sont nécessaires pour déclencher des émeutes. Des familles nous ont suppliés de leur rendre les restes de leurs bien-aimés.

Nous avons une certaine expérience de cette incitation. Nous savons que la plus grande partie de la population en Judée-Samarie et à Gaza ne participe pas et ne veut pas participer à ces actes de violence. Elle voudrait voir le calme rétabli. Nos autorités ont rencontré des représentants arabes locaux pour diffuser la situation et rétablir le calme. Par exemple, le maire de Naplouse et le commandant IDF du district central se sont rencontrés il y a un ou deux jours et ont décidé des mesures pour ce faire. Nous sommes déterminés à préserver la stabilité et l'ordre dans l'intérêt de tous. Nous allons également poursuivre, malgré les objections de mon collègue jordanien et d'autres ici, ces modifications "cosmétiques" pour améliorer la vie des habitants, comme, par exemple, l'électrification et les améliorations dans les domaines de l'agriculture, du logement, du système bancaire, des pêcheries, etc. Nous allons poursuivre toutes

M. Netanyahu (Israël)

ces modifications "cosmétiques", parce que nous avons pour but la paix et un règlement pacifique. Ce n'est pas là le but de ceux qui organisent, orchestrent et incitent, même en ce conseil. Il y a un principe dont nous discutons ici, celui du droit de chaque gouvernement - militaire ou civil - d'administrer un territoire et de faire en sorte que règne l'ordre public pour la sécurité de tous. Voilà un principe qui, je crois, est reconnu ici par presque tous les représentants honnêtes. C'est un principe qui a été énoncé ici par quelqu'un qui s'y connaît. Il a dit : "C'est notre devoir de prendre certaines mesures pour rétablir l'ordre, pour préserver la vie de tous les citoyens, leurs moyens de subsistance et leurs biens". Ce n'est pas là une citation des chefs du Gouvernement israélien ou de leur représentant en cette salle. C'est une citation de nul autre que le Roi Hussein lui-même qui, dans sa biographie rédigée par Peter Snow a dit, à la page 222 : "C'est un principe dont nous devrions tous nous inspirer. Il est juste". Nous sommes tout à fait d'accord et pensons que quiconque connaît les faits sait que c'est précisément ce que fait Israël.

Mais la question est : Que fait le Conseil? Pourquoi l'organe suprême des Nations Unies - chargé du maintien de la paix internationale, de l'arrêt des guerres et de la solution des conflits d'une ampleur inimaginable qui apparaissent dans le monde, permet-il qu'on se serve de lui pour déformer la vérité et les buts mêmes pour lesquels il a été créé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le représentant de la République arabe syrienne a demandé à exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Le Conseil de sécurité a l'habitude d'entendre des contrevérités en grand nombre, des mensonges en plus grand nombre encore, ainsi que des tentatives visant à déformer les faits. Le Conseil, considéré comme l'organe international suprême chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, connaît bien la situation, et connaît la vérité. L'orateur qui m'a précédé a prétendu qu'il dévoilait la vérité; or il n'a fait que débiter des mensonges.

La situation dans les territoires arabes occupés est lourde de dangers qui menacent la paix et la sécurité internationales et qui font peser les plus graves menaces. Nul ne peut ignorer que ce danger résulte en fait, au premier chef et en dernière analyse, de l'occupation ainsi que des mesures de répression et de force aveugle pratiquées par les forces de l'occupation contre les habitants des territoires arabes occupés. Ce représentant, sans faire preuve du moindre embarras, sans rougir le moins du monde, a parlé de son désir de paix. De quelle paix parle-t-il donc? La paix sous l'occupation, dans le cadre de l'expansion et dans le cadre de mesures qui remettent en mémoire celles adoptées par les nazis au cours de la seconde guerre mondiale? Comment appeler les massacres dont ont été témoins des villes et des villages en territoire palestinien occupé? Comment appeler les massacres de Deir Yassin, de Kibya et Nahalin, ainsi que les massacres commis par les forces d'occupation israéliennes dans tous les territoires arabes occupés? Comment appeler l'invasion barbare du Liban? Comment la qualifier, ainsi que le bombardement sauvage, les milliers de tonnes déversées sur la ville de Beyrouth? Comment peut-on qualifier autrement que de massacres sauvages ce qui s'est passé à Sabra et à Chatila? Ces mesures sont-elles moindres que celles adoptées par les nazis lors de la seconde guerre mondiale?

L'orateur, dans son discours, a eu une réaction hystérique lorsque nous avons dit que ces mesures étaient des mesures nazies. Oui, ce sont des mesures nazies qui sont adoptées dans les territoires arabes occupés. Parfaitement. Comment pourrait-on qualifier le massacre d'enfants, de femmes, de vieillards, sans discrimination. Pis encore, l'orateur n'a que mépris pour les sentiments de ce conseil. Il ne montre que mépris pour toutes les valeurs reconnues en voulant donner aux territoires arabes des noms sionistes. Je voudrais réaffirmer que la terre arabe demeurera terre arabe. Elle ne sera jamais une terre sioniste. Si longtemps que cela prendra et quelle que soit la durée de l'occupation et de

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

l'application des mesures répressives, fascistes, nazies qui sont adoptées à l'encontre du peuple arabe palestinien dans les territoires arabes occupés et en Palestine occupée, la résistance se poursuivra. C'est une résistance légitime, c'est une résistance que connaît l'histoire dans tous les pays : la résistance face à l'occupation et la résistance face à l'invasion étrangère.

Ce représentant qui représente les forces d'occupation fascistes essaie de déformer les faits. Pourquoi? Il existe un proverbe qui dit qu'on ne peut cacher le soleil avec la paume de la main. La vérité immuable, incontournable est qu'il existe une occupation, il existe une invasion, il existe tout un arsenal de mesures répressives mises en place par les forces d'occupation israéliennes. Que voulez-vous de plus? A quoi donc s'attendent-ils de la part d'un peuple qui souffre quotidiennement, dans ses maisons, dans ses écoles du fait de ces mesures? A quoi s'attendent-ils donc? L'orateur nous a inondés de toute une série de mensonges; il essaie par là de dissimuler la vérité; il essaie de propager un écran de fumée. Mais les vérités, comme je l'ai dit, sont incontournables; elles sont claires; elles sont claires pour tout le monde. Il y a une occupation, il y a une dispersion, un exil auxquels est soumis le peuple des territoires arabes occupés. Il existe une répression, il existe des massacres, des tueries. De quel droit ce représentant ose prétendre que ces autorités ont le droit d'adopter certaines mesures pour rétablir l'ordre public? Quel ordre public? Et où? Dans les territoires arabes occupés? De quel droit les forces d'occupation recourent à l'adoption de mesures cruelles et sauvages contre une résistance nationale sous le prétexte de préserver l'ordre public? La sauvegarde de l'ordre public dans ces territoires ne peut s'obtenir que par le retrait complet d'Israël de ces territoires et par la jouissance par les habitants de ces terres de leurs droits inaliénables et imprescriptibles, des droits qui leur sont reconnus par le droit international et par la Charte des Nations Unies. La sécurité ne pourra jamais régner par le biais de ces mesures nazies, fascistes et répressives.

L'orateur prétend que ces autorités poursuivent les nazis, mais il oublie qu'elles incarnent elles-mêmes le nazisme contemporain et qu'elles représentent le plus grand danger pour la paix et la sécurité internationales, un plus grand danger que le nazisme que le monde a connu et exterminé pendant la deuxième guerre mondiale.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Le Conseil doit adopter les mesures qui s'imposent. Le Conseil doit adopter ces mesures le plus rapidement possible, afin de contraindre ce régime raciste et fasciste à s'amender et à se retirer complètement et sans délai des territoires arabes occupés, pour permettre ainsi au peuple palestinien d'exercer ses droits imprescriptibles, inaliénables et nationaux. Nul ne peut justifier l'occupation. Nul ne peut apposer le sceau de la légitimité à ces mesures. Le Conseil, organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'a pas été en mesure jusqu'à présent d'adopter les mesures qui s'imposent contre ce régime expansionniste et colonialiste et de mettre un terme à ses méfaits et aux dangers qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Nous ne voulons pas mettre à profit cette tribune pour lancer des campagnes et des accusations, comme l'a prétendu l'orateur. Nous utilisons cette tribune pour faire connaître la vérité au monde, pour dénoncer les mesures qui relèvent du néo-nazisme et qui sont appliquées à l'encontre des Arabes, à l'encontre des habitants des territoires arabes occupés. Nous utilisons cette tribune pour demander que soit rétabli le droit des peuples opprimés et non pas pour lancer des accusations.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

En révélant au monde ces vérités, nous attendons de la communauté internationale qu'elle adopte la position qui s'impose, la position que lui commandent ses responsabilités vis-à-vis de la paix et de la sécurité internationales, afin de combattre ce régime qui s'est mis hors la loi et qui s'est mis en marge de toutes les valeurs humaines et morales.

Nous lançons un appel au Conseil de sécurité pour qu'il adopte les mesures qui s'imposent pour protéger les habitants des territoires arabes occupés, pour leur accorder une protection internationale contre les agissements barbares des autorités d'occupation israéliennes.

Je ne voudrais pas m'étendre davantage, car le temps du Conseil est précieux, je le sais. Mais je répète que nous attendons que le Conseil adopte les mesures qu'impose la situation afin qu'il s'acquitte de ses responsabilités envers le droit et la justice.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a demandé à exercer son droit de réponse, et je lui donne la parole.

M. AL-KIDWA (Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'arabe) : J'aurais voulu aujourd'hui informer le Conseil des événements qui se sont déroulés dans les territoires palestiniens occupés et exposer en détail les crimes commis là-bas contre notre peuple. Toutefois, comme il se fait tard, nous le ferons demain, à la prochaine réunion du Conseil de sécurité.

Vendredi dernier, au cours de la réunion tenue par le Conseil de sécurité pour examiner la situation grave dans les territoires palestiniens occupés, le représentant d'Israël a pris la parole et a essayé de camoufler les faits. Il a résumé la situation comme s'il s'agissait d'un accident de la circulation et a dit que les renseignements fournis au Conseil étaient des "mensonges". Il a ajouté qu'il ne s'agissait que d'émeutes inspirées par l'Organisation de libération de la Palestine. Nous pensions que la foule de détails donnés à propos de l'aggravation de la situation dans les territoires occupés aurait pu empêcher le représentant d'Israël de répéter les mêmes déclarations. Toutefois, malheureusement, il les a répétées et a essayé de faire croire qu'il ne nous reste plus qu'à demander protection auprès des forces israéliennes d'occupation.

M. Al-Kidwa (OLP)

A cet égard, je voudrais citer le message que Lord Nottingham a adressé le 7 décembre 1987 à Mme Thatcher, le Premier Ministre du Royaume-Uni, au nom d'une délégation de libéraux britanniques qui s'est rendue en Jordanie et dans les territoires occupés. Ce message, qui fait état de l'invalidation de cette délégation des raisons de la situation dans les territoires occupés, se lit comme suit :

(L'orateur cite en anglais)

"La délégation estime que la nette recrudescence des hostilités à l'égard des forces d'occupation résulte de trois facteurs :

Premièrement, l'augmentation des abus contre les droits de l'homme par la puissance occupante. Il est devenu courant, par exemple, de tirer sur des personnes innocentes. Aucune punition n'est prévue pour des actes d'indiscipline commis par l'armée et il n'y a pas de contrôle apparent. Les soldats qui tirent sur des manifestants civils désarmés ne font l'objet d'aucune supervision ni d'aucun châtement, et cela est devenu normal. Des enfants âgés de 12 à 15 ans sont fréquemment saisis dans les rues et détenus pendant des périodes allant jusqu'à trois mois, sans avoir le droit de faire appel, et souvent sans pouvoir faire savoir qu'ils sont détenus.

Deuxièmement, un échec complet en ce qui concerne la recherche d'une solution politique ou administrative à l'occupation illégale israélienne.

Troisièmement, un exemple précis du genre d'abus auxquels se livrent les autorités d'occupation et qui provoquent la catastrophe : à Gaza, les colons israéliens illégaux reçoivent 30 % des fournitures d'eau disponibles, tandis que le reste doit être partagé entre les 640 000 réfugiés et les autres personnes sous occupation, dont nombre d'entre eux vivent dans une misère noire et connaissent des privations inconcevables pour un esprit occidental - qui est essentiellement un résultat direct de l'occupation.

La situation atteint rapidement le point de crise qui fera que les massacres de Sabra et de Chatila sembleront insignifiants en comparaison. Des mesures doivent être prises d'urgence pour réduire cette menace."

(L'orateur reprend en arabe)

~~Come nous l'avons dit, il s'agissait du message de témoins impartiaux qui expliquent les raisons des faits qui se déroulent dans les territoires occupés. Je ne pense pas devoir donner d'autres preuves.~~

M. Al-Kidwa (OLP)

Si la résistance qu'oppose notre peuple à l'occupation israélienne et à la politique de force est la cause du rejet de cette occupation, l'OLP en est alors fière. Si la résistance qu'oppose notre peuple à l'occupation israélienne et à la politique de fer est le résultat des efforts de l'OLP et du soutien que notre peuple apporte à l'OLP en tant que son seul représentant légitime, nous en sommes fiers. L'OLP et notre peuple ne cachent pas qu'ils luttent pour exercer leurs droits nationaux légitimes et pour que cesse l'occupation.

M. Al-Kidwa (OLP)

Le représentant d'Israël a également, comme il le fait chaque fois que la question palestinienne est discutée, cherché à détourner l'attention du coeur du problème pour la faire porter sur le conflit inter-arabe. Nous n'avons jamais dit qu'il n'existait pas de conflits ou de différends arabes.

Toutefois, nous confirmons que ces problèmes et différends sont radicalement différents de l'occupation israélienne du sol palestinien. Il y a occupation israélienne. Il y a pratiques oppressives israéliennes. Le droit international, la Charte, la quatrième Convention de Genève et tous les instruments internationaux sont violés.

L'identité nationale palestinienne a toujours existé. Les aspirations du peuple palestinien ont toujours existé et continueront d'exister.

A ce stade, je voudrais rappeler ce qu'a dit l'Ambassadeur de Jordanie, à savoir que le peuple palestinien ne se satisfera jamais de la domination étrangère. Nous insistons là-dessus. En fait, le peuple palestinien n'acceptera jamais aucune domination étrangère, quelle qu'elle soit. Le peuple palestinien n'acceptera que l'autorité palestinienne.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour aura lieu demain, mardi 15 décembre 1987, à 16 heures.

La séance est levée à 20 h 30.